



# MAIRIE D'ARTHON EN RETZ

1, rue de Pornic  
44320 ARTHON EN RETZ

## Séance du 26 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GUILBAUD Hubert, CROM née HAMON Anne, GRELLIER Yves, BRIANCEAU Philippe, DEBEAULIEU née BROSSARD Catherine, DROUET Jacky, GARDELLE née GARRAUD Pascale, DOUSSET Marcel, LANDREAU née MARTIN Françoise, PONEAU née AUDION Michelle, MALARD Pierre, MALHOMME Jacques, SORIN Jean-Luc, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, ZINADER Michaël, BARREAU née FIOLEAU Isabelle, BOUGAEFF Alexandre, GOUY née MICHELOT Valérie, EVIN née GILLET Céline, HAMON née DURAND Céline, PASQUEREAU née RENOUE Elisabeth, MORICE née GRIVAUD Nathalie, DULIN Steeve, NELLENBACH Jean-Philippe.

Absents ayant donné procuration : MM. HALGAND née MALENFANT Karine, DELAUNAY Yoann.

Le conseil a choisi comme secrétaire Monsieur NELLENBACH Jean-Philippe.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

## COMPTE-RENDU 2013 DE LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SELA RELATIF A LA ZONE D'HABITATIONS DU GRAND FIEF

Conformément à la convention de concession, le maire et madame GARDELLE font la lecture du compte-rendu d'activités au 31 décembre 2013 établi par Loire-Atlantique Développement - Société d'Equipement de Loire-Atlantique (SELA), concessionnaire de la zone d'habitations du Grand Fief.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte le compte-rendu d'activités, actualisé au 31 décembre 2013, établi par Loire-Atlantique Développement - SELA, tel qu'annexé.

	Rappel Bilan 30-déc-12	Réalisé au 30-déc-12	Réalisations 2013	Prévisions 2014	Prévisions 2015	Prévisions 2016	Reste à réaliser	Bilan	écarts bilan précédent
<b>Produits H.T.</b>									
Locations									
Cessions	3 439 269	3 347 217	92 052					3 439 269	0
Participations du concédant	1 797	1 797						1 797	0
Participations autres									
Subventions									
Produits financiers	14 823	14 823	130	130				15 084	261
Autres produits	6 689	6 689						6 689	0
Reprise TVA									
<b>Total des Produits H.T.</b>	<b>3 462 578</b>	<b>3 370 526</b>	<b>92 182</b>	<b>130</b>				<b>3 462 839</b>	<b>261</b>
<b>Charges H.T.</b>									
Etudes	61 826	61 827	221					62 047	221
Coûts d'acquisition	498 347	472 213	15				500	472 728	-25 619
Travaux d'infrastructure	1 804 246	1 774 982			10 000			1 784 982	-19 264
Travaux de bâtiment									
Honoraires sur travaux	184 746	163 021	619					163 639	-21 107
Fonds de concours									
Frais financiers sur CT	38 097	38 097						38 097	0
Frais financiers sur Emprunts	20 125	20 125						20 125	0
Frais de société	205 114	189 291	7 014	69	500		-94	196 780	-8 334
Frais divers	63 972	42 942	2 604	4 504	31 000			81 050	17 078
TVA sur marge									
TVA non récupérable (prorata)									
Frais de commercialisation	162 448	155 062	1 078	122				156 261	-6 187
Reprise TVA									
<b>Total des Charges H.T.</b>	<b>3 038 921</b>	<b>2 917 561</b>	<b>11 549</b>	<b>4 695</b>	<b>41 500</b>		<b>406</b>	<b>2 975 711</b>	<b>-63 210</b>
<b>Résultat par période (HT)</b>	<b>423 657</b>	<b>452 966</b>	<b>80 633</b>	<b>-4 565</b>	<b>-41 500</b>		<b>-406</b>	<b>487 128</b>	<b>63 471</b>
<b>Résultat cumulé (HT)</b>		<b>452 966</b>	<b>533 599</b>	<b>529 034</b>	<b>487 534</b>	<b>487 534</b>	<b>487 128</b>		

## COMPTE-RENDU 2013 DE LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SELA RELATIF A LA ZONE D'ACTIVITES DU BUTAI

Conformément à la convention de concession, le maire et madame GARDELLE font la lecture du compte-rendu d'activités au 31 décembre 2013 établi par Loire-Atlantique Développement - Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA), concessionnaire de la zone d'activités du Butai.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte le compte-rendu d'activités, actualisé au 31 décembre 2013, établi par Loire-Atlantique Développement - SELA, tel qu'annexé.

	Rappel Bilan 31-déc-12	Réalisé au 31-déc-12	Réalisations 2013	Prévisions 2014	Prévisions 2015	Prévisions 2016	Reste à réaliser	Bilan	écarts bilan précédent
<b>Produits H.T.</b>									
Locations									
Cessions	1 278 187	1 059 797			69 210	69 000	80 210	1 278 187	
Participations du concédant	381 632	4 432			-487 000			493 632	112 000
Participations autres	10 283	60 263						10 283	
Subventions									
Produits financiers	2 045	2 044	47					2 091	46
Autres produits	1 490	1 490						1 490	
Reprise TVA									
<b>Total des Produits H.T.</b>	<b>1 673 637</b>	<b>1 080 236</b>	<b>47</b>		<b>556 210</b>	<b>69 000</b>	<b>80 210</b>	<b>1 785 683</b>	<b>112 046</b>
<b>Charges H.T.</b>									
Etudes	22 853	15 230					7 622	22 853	
Coûts d'acquisition	105 451	105 452						105 452	1
Travaux d'infrastructure	1 198 998	1 048 893		1 000	84 407	78 397	62 100	1 274 797	75 799
Travaux de bâtiment	7 914	7 914						7 914	
Honoraires sur travaux	92 504	75 002	165	1 206	6 796	5 000	4 000	92 169	-335
Fonds de concours									
Frais financiers sur CT	43 331	41 782		1 569				43 331	0
Frais financiers sur Emprunts	18 075	18 075						18 075	
Frais de société	107 866	87 554	839	905	15 935	4 312	4 300	113 825	5 959
Frais divers	65 186	37 209	1 087	10 271	27 000	2 390	239	99 796	34 610
TVA sur marge									
TVA non récupérable (prorata)									
Frais de commercialisation	7 420	2 256	260	200	1 121	1 628	1 893	7 367	-53
Reprise TVA									
<b>Total des Charges H.T.</b>	<b>1 669 598</b>	<b>1 459 328</b>	<b>3 961</b>	<b>15 151</b>	<b>135 259</b>	<b>91 727</b>	<b>80 154</b>	<b>1 785 579</b>	<b>115 981</b>
<b>Résultat par période (HT)</b>	<b>4 039</b>	<b>-379 111</b>	<b>-3 913</b>	<b>-15 151</b>	<b>420 951</b>	<b>-22 727</b>	<b>56</b>	<b>105</b>	<b>-3 934</b>
<b>Résultat cumulé (HT)</b>		<b>-379 111</b>	<b>-365 024</b>	<b>-398 175</b>	<b>22 776</b>	<b>49</b>	<b>105</b>		

## AVENANT N° 7 AFFERENT A LA PROLONGATION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT A LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SELA POUR LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU BUTAI

Le maire rappelle que la convention de concession avec la Loire-Atlantique Développement - SELA pour la zone d'activités du Butai arrivait à échéance en décembre 2014.

Considérant la mission non achevée et après délibération, le conseil municipal, décide la prolongation de cette concession jusqu'au 31 décembre 2019.

### ZAC DU BUTAI A ARTHON EN RETZ

#### AVENANT N° 7 A LA CONVENTION DE CONCESSION

**Entre**

**La commune d'ARTHON EN RETZ**, représentée par Monsieur Joseph LAIGRE, son Maire en exercice, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2015

Désignée dans ce qui suit par « la Ville » ou « la Commune » ou « le Concédant » d'une part,

Et

**Loire-Atlantique développement - SELA**, société anonyme d'économie mixte locale au capital de 13 357 864,71 €, dont le siège social est 18 Rue Scribe – BP 80312 à NANTES CÉDEX 1 (44003), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro B 860 800 077, Représentée par Monsieur Alain SAUVOREL, en sa qualité de Directeur Général de ladite société, nommé à cette fonction aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2013 et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l'article 22-4 des statuts de la société

Désignée dans ce qui suit par « LAD-SELA » d'autre part,

**EXPOSÉ**



## **AVENANT 1 A LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA DEMATERIALISATION DU CONTROLE DE LEGALITE**

Dans le cadre du plan de développement de l'administration électronique ADELE répondant aux enjeux de modernisation et de simplification pour l'Etat et les collectivités territoriales, le ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire a développé le projet ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé) pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La commune s'est inscrite dans ce dispositif par convention du 14 décembre 2007.

Le maire propose de modifier cette dernière en incluant notamment les pièces relatives aux marchés publics.

Après délibération, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer avec l'Etat l'avenant 1 de la convention ci-après :

### **CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

#### **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 14 DECEMBRE 2007**

conclu

Entre l'État, représenté par Monsieur Henri-Michel COMET, Préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique

Et la commune d'ARTHON EN RETZ, représentée par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, dûment habilité par délibération en date du 26 janvier 2015

VU la demande de par Monsieur Joseph LAIGRE, maire de la commune d'ARTHON EN RETZ, tendant à étendre le champ des actes que la collectivité s'est engagée à télétransmettre (cf. nomenclature),

La convention susvisée est complétée et modifiée comme ci-après :

**ARTICLE 1** - L'article 3.2.4- Types d'actes télétransmis est modifié comme suit :

La liste des actes télétransmissibles figure à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La collectivité transmet par voie électronique l'ensemble des délibérations et décisions du maire prises sur délégation du conseil municipal, des arrêtés et leurs annexes, ainsi que les marchés publics et leurs avenants.

Sont cependant exclus de la télétransmission :

- les délibérations relatives aux documents d'urbanisme (SCOT, POS, PLU) auxquelles sont obligatoirement annexés des dossiers comprenant notamment des éléments cartographiques
- les délibérations approuvant les documents budgétaires et comptables (sauf si une convention « ACTES budgétaires » spécifique a été conclue)
- les arrêtés accordant ou refusant des autorisations d'occupation des sols (permis de construire, de démolir...)

Dans les cas prévus aux articles 3.1.4 et 3.1.5., une transmission sous forme papier peut être envisagée, après contact pris entre les services de la collectivité et ceux de la Préfecture dans les conditions prévues à l'article 3.2.2.

La collectivité s'engage à ne télétransmettre que les actes transmissibles énumérés à l'article L 2131-2 précité. En tout état de cause, la double transmission d'un même acte (par voie électronique et par voie papier) est interdite.

**ARTICLE 2** – L'annexe n°1 relative aux modalités de transmission des marchés publics et avenants est insérée à la convention. La méconnaissance de ces modalités spécifiques, préjudiciable à l'exercice du contrôle de légalité des actes de commande publique, peut conduire à la suspension de la télétransmission des marchés publics et de leurs avenants.

**ARTICLE 3** – Les autres articles de la convention susvisée restent inchangés.

Nantes, le

Pour le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur juridique et des relations avec les collectivités territoriales

Jean-Philippe AUBRY

Le Maire  
de la commune d'ARTHON EN RETZ

Joseph LAIGRE

## **INFORMATIONS SUR LA DEVOLUTION DU MARCHE AFFERENT A L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET**

Le maire donne les résultats du marché à procédure adaptée qui a été initié pour l'extension du groupe scolaire Jean Monnet :

<b>Lots</b>	<b>Libellés</b>	<b>Entreprises</b>		<b>Montants HT</b>
1	Terrassements - VRD	BOTON GOUY TP	ARTHON EN RETZ	54 936,33 €

2	Gros œuvre	PEDEAU	CHEMERE	99 507,87 €
3	Enduit	BATH RAVALEMENT	VERTOU	12 336,94 €
4	Charpente bois	GUILLOT CHARPENTE	ARTHON EN RETZ	23 083,33 €
5	Charpente et couverture métallique	CONCEPT METALLERIE	BOURGNEUF EN RETZ	19 470,50 €
6	Couverture tuile et couverture zinc	NOURRY COUVERTURE	PONT SAINT MARTIN	19 888,40 €
7	Etanchéité	SMAC	SAINT-NAZAIRE	9 825,85 €
8	Menuiseries extérieures	ATLANTIQUE OUVERTURES	VIGNEUX DE BRETAGNE	50 309,40 €
9	Menuiseries intérieures bois	RORTAIS LE PAVEC	REZE	61 665,05 €
10	Doublage - Cloisons sèches - Plafonds	FRADIN	CHALLANS	29 644,59 €
11	Plafonds suspendus	PLAFISOL	VERTOU	15 275,05 €
12	Revêtements de sols	GROUPE VINET	NANTES	35 641,58 €
13	Peinture - Revêtements muraux	ABIBAT SERVICES	BOUAYE	15 088,79 €
14	Plomberie sanitaires - Ventilation	FOUCHER JEAN-JACQUES	BOURGNEUF EN RETZ	35 919,20 €
15	Electricité - Chauffage électrique	LOUERAT ROGER	ARTHON EN RETZ	70 370,90 €
<b>TOTAL</b>				<b>552 963,78 €</b>

### **INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la précédente réunion du conseil municipal.

DATE DEPOT	ADRESSE DU BIEN	SECTION/NUMERO	ZONE	SURFACE	PRIX DIA
19/12/2014	31 rue des Fontenelles	N 837/838	UC/NCa	1687 m <sup>2</sup>	302.000€ + 10 000€ agence + frais

### **COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

Monsieur GUILBAUD dit que les commissions "travaux" et "finances" se réuniront le jeudi 05/02/15 à 20 h 30 pour examiner la programmation pluriannuelle des investissements.

Madame CROM informe que la commission "environnement - cadre de vie" a réfléchi sur la sécurisation routière des villages :

- une demande d'implantations de panneaux lumineux pour signaler les carrefours dangereux du "loup pendu" et des "quatre chemins" a été faite auprès du Département,
- des projets de travaux au niveau de la rue d'Arthon à La Sicaudais et de La Boizonnière ont été évoqués.

Monsieur GRELLIER informe que les bureaux de l'ADMR ont déménagé au 17 rue de Nantes à Chéméré.

Diverses remarques ont été recueillies à l'occasion du portage des colis de Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans ; une satisfaction générale en a été retirée.

Madame DEBEAULIEU réunira la commission "communication" le vendredi 13/02/15 à 20 h 30 pour parler du bulletin municipal qui paraîtra en mars.

Le vendredi 27 février 2015, à 19 h 00, en mairie, aura lieu le vernissage de l'exposition 14/18 qui sera présentée du 28/02/15 au 07/03/15. Les écoles seront invitées à visiter cette exposition qui parlera de l'ensemble des enrôlés arthonnais de la "Grande Guerre".

Monsieur DROUET fait état de la prochaine réunion "urbanisme – aménagement du territoire" avec la communauté de communes de Pornic : le 19/02/15 à 14 h 30.

Il avise du ralentissement des constructions neuves de logements : 24 en 2014.

Madame GARDELLE évoque la prochaine réunion des commissions "finances" et "associations" du jeudi 12/02/15 à 20 h 30 pour examiner les demandes de subvention.

Elle a participé à une réunion organisée par les mairies de Saint-Viaud et Paimboeuf pour envisager l'avenir de la voie ferrée de 27 km de long dont 8,6 km sur notre commune. Une transformation éventuelle en chemin de randonnée pose la question contingente du financement (communal ou intercommunal) et celle de la concrétisation de la désaffectation de la ligne.

Monsieur BRIANCEAU réunira la commission "associations" le 12/02/15 à 19 h 30, pour discuter de la future convention pluriannuelle d'objectifs à mettre en place avec Arthon Animation Rurale.

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MALHOMME évoque les difficultés de circulation chemin des Vignes ; le plan de circulation sera revu à la fin de l'aménagement du haut du bourg. Il évoque également le débordement du ruisseau rue du Pré Pichaud ; les services techniques seront interpellés.

Monsieur DULIN avance l'incivisme de certains parents d'élèves de l'école Sainte Victoire qui s'engagent dans le Chemin Creux. Outre une action de communication, il peut être prévu une signalisation ne permettant la circulation qu'aux riverains.

*Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux mardi 17 février, mercredi 25 mars, jeudi 23 avril, vendredi 29 mai et lundi 6 juillet 2015, à 20 h 30.*

---

**LAIGRE**

**GUILBAUD**

**CROM**

**GRELLIER**

**BRIANCEAU**

**DEBEAULIEU**

**DROUET**

**GARDELLE**

**DOUSSET**

**LANDREAU**

**PONEAU**

**MALARD**

**MALHOMME**

**SORIN**

**ROUET**

**ZINADER**

**BARREAU**

**BOUGAEFF**

**GOUY**

**EVIN**

**HAMON**

**PASQUEREAU**

**MORICE**

**DULIN**

**NELLENBACH**